



UNION ROYALE SPORTIVE INTERBANQUES FOOTBALL

Extrait du PV n° 03 du 25/08/2020

« Nous sommes convaincus que tous les membres de la Fédération se conduiront en personnes responsables, et que vous et vos membres allez prendre toutes les mesures pour respecter les consignes de sécurité. Merci à vous tous.

L'Union Royale Sportive Interbanques ne peut être tenue responsable si un cercle et/ou un joueur ne respecte pas les protocoles de sécurité (sportif et Horeca) ».



Réunions

Prochaines réunions pour les délégués à 18 h 30 au clubhouse de BNP Paribas Fortis

06/10/2020 suivie de l'AG

12/01/2021

09/03

11/05



Divers - Saison 2020 -2021

RENCONTRES

Le championnat commencera le samedi 5 septembre comme prévu au calendrier.

Si un cercle devait invoquer le report d'un match (**uniquement pour cause de Covid-19**), la(les) rencontre(s) sera (seront) considéré(e)s comme non jouée(s). De plus, une attestation signée par le Service du Personnel (pour les sociétés) ou par le CQ **et** le Président (hors sociétés) ou par les autorités communales devra nous être fournie au plus tard le mardi qui précède la rencontre.

CONDITIONS SANITAIRES

1. Respect des consignes de sécurité fixées par les autorités fédérales, l'Union Belge et les protocoles sportifs et de l'Horeca.
Distanciation sociale, port du masque obligatoire dans les complexes et sur le banc,

Si certaines équipes reçoivent des consignes particulières des dirigeants de leur complexe et/ou de la buvette, ils doivent le signaler aux responsables de l'équipe visiteuse et au Comité de l'U.R.S.I.B.

2. L'équipe visitée fournira à l'arbitre **deux petites bouteilles d'eau fermées**.
3. Chaque équipe s'occupe de ses propres boissons, qui seront individuelles ou utilisera des gobelets.
4. Le verre de l'amitié, après le match, reste autorisé en respectant le protocole Horeca.
5. Il est souhaitable que chaque équipe soit équipée d'un flacon de gel hydroalcoolique.



UNION ROYALE SPORTIVE INTERBANQUES FOOTBALL

PAIEMENT DE L'ARBITRE

Règle : paiement de l'arbitre à l'issue de la rencontre, en espèces, si possible dans une enveloppe.

CHANGEMENTS EN COURS DE MATCH

Nous maintenons la règle qui était en vigueur les années précédentes (voir article 5.1 du règlement).

RAPPELS :

- **Lorsque vous déclarez forfait, il faut le faire par mail (et pas par téléphone) à l'adresse comite@ursib-football.be . N'oubliez pas de mettre votre adversaire du jour en copie.**
- Merci de respecter vos couleurs quand vous jouez en déplacement. Ce sont celles affichées sur le site.

Changements d'heures de kick-off :

05/09	14 h 00	FC Gast - Solvay Sports
	15 h 30	FC Deutsche Boys - BNPPF 1
07/11	14 h 00	FC Gast - STIB-MIVB 3
	15 h 30	FC Deutsche Boys - KBC Bank
27/02	14 h 00	FC Gast - FC NATO 2
	15 h 30	FC Deutsche Boys - CS Eurocommission 1
13/03	14 h 00	FC Gast - FC Belfius
	15 h 30	FC Deutsche Boys - KBC Bank

Changements de dates :

19/12	15 h 30	MADIP - FC Deutsche Boys
17/04	14 h 00	BNPPF 1 - FC Deutsche Boys

Matches amicaux :

22/08	Chiefs WSL 5 (ABSSA) - Jefke	2 - 8
	Trinquant (ABSSA) - Brussels LTC 1	1 - 5
	AC Trinacria - FC La Lorgnette	1 - 6
28/08	20 h 00	NATO FC 1 - NATO FC 2
29/08	13 h 00	RRTV Boys - MADIP
	14 h 00	FC Belfius - CS Eurocommission 4
	15 h 00	KFC Rode - Inter New Inn 1
	15 h 30	AEK Bruxelles - Entente ACB (ABSSA)
	17 h 00	AC Trinacria - Asturiana (FTF)

Renseignements : René Dedeken
✉ comite@ursib-football.be